

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de SAINT-BRICE-COURCELLES

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 08 juillet 2008

Date de la Convocation :

2 juillet 2008

Date d'Affichage :

2 juillet 2008

Objet de la Délibération :

Charte de la pause  
méridienne

N° 2008-78

L'an deux mille huit et le huit juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain LESCOUET, Maire.

**Présents :** Tous les Conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Daniel DACHELET, Monsieur Xavier BEHAEGHEL et Monsieur Jacques BLAVIER qui avaient remis respectivement pouvoir à Monsieur Alain LESCOUET, Madame Evelyne QUENTIN et Madame Marianne FONTALIRAND-CAMPRASSE

**Absents non-excuses :** néant

**Secrétaire :** Madame Emmanuelle HALLE

*Rapporteur : Madame Emmanuelle HALLE*

L'accès au service du temps du midi est un droit pour tous les enfants scolarisés de la Commune. Le temps du repas est un moment privilégié de la vie quotidienne, il répond à des besoins physiologiques, il doit être un moment de détente et de convivialité.

C'est pour ces raisons, que la municipalité a exprimé la volonté de faire de la pause méridienne un temps d'éducation à part entière. Après plusieurs réunions de travail avec les différents intervenants, une charte a été élaborée réunissant plusieurs objectifs, à savoir :

- appréhender l'enfant dans sa globalité,
- mise en oeuvre d'une équipe stable,
- mise en place de la notion d'adultes de références,
- élaboration d'un projet éducatif partagé par l'ensemble des acteurs éducatifs

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le

et publication ou affichage

du

**Les membres de l'assemblée délibérante sont donc appelés :**

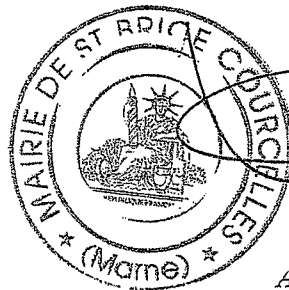
à se prononcer sur le projet de charte de la Pause Méridienne qui a été communiqué à l'appui de la convocation à la présente séance et joint au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les conclusions du présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent rapport peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

*Pour extrait conforme,*

*Le Maire :*



*Alain LESCOUET*

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

16 JUL. 2008



# Notre Charte pour la pause méridienne à Saint Brice courcelles

## PROPOS INTRODUCTIFS

### 1. *La Charte Pourquoi ?*

L'accès au restaurant scolaire est un droit pour tous les enfants scolarisés dans la commune à partir de trois ans révolus. Par cette charte les différents acteurs de la communauté éducative de Saint Brice Courcelles confirment leur volonté de faire de la pause méridienne un temps d'éducation à part entière basé sur les principes fondamentaux d'éducation populaire.

La charte vise à être un outil de référence pour renforcer les objectifs suivants :

- Mettre en cohérence les différents temps de l'enfant (temps de détente et de convivialité et temps éducatif)
- Respecter les rythmes de vie et favoriser le développement de l'enfant, la réussite scolaire, l'apprentissage de la vie collective, la citoyenneté.
- Promouvoir l'éducation à la nutrition et à l'hygiène.

Cette charte est une référence pour tous les acteurs éducatifs : **Commune, Centre social, écoles, parents** qui se sont engagés dans le cadre d'un **partenariat renforcé** afin de tendre vers les meilleures pratiques et ainsi obtenir une certification qualité de la pause méridienne.

A partir de la norme AFNOR qui définit les principes de base d'un accueil de qualité sur la pause méridienne et d'un diagnostic approfondi effectué par la Ligue de l'enseignement, **un comité de pilotage** a été institué. *Il rassemble les représentants des parents, enseignants, des élus municipaux, élus du centre social, personnels municipal et du centre social, personnel de restauration (prestataire extérieur). Depuis ce comité a réfléchi sur les objectifs de la pause méridienne, afin de formaliser le contenu des missions et décliner les activités pendant ces deux heures.*

### **Quelques dates**

(Rapide historiques avec dates clés et quelques photos au fil du temps)

Ouverture aux "petits"

### 2. *Une charte pour qui ?*

La Commune de Saint Brice Courcelles s'est fixé l'objectif de développer la qualité des accueils périscolaires proposés aux enfants et aux familles. Ces accueils sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Ils sont des interfaces entre le temps de la vie familiale et le temps scolaire réservé aux apprentissages. Le temps de midi des enfants entre 11 h 30 et 13 h 30, appelé pause méridienne, correspond à un temps périscolaire. Des adultes, aux compétences et missions diverses, agents de restauration (prestataire privé), ATSEM (employées municipales), animateurs (salariés du centre social), composent l'équipe éducative au service de l'enfant. Dans certaines conditions, l'équipe peut être étoffée d'auxiliaires de vie scolaire mis à disposition par l'Education Nationale pour des enfants handicapés. La présente charte vise donc à être un outil de référence pour favoriser l'échange entre les différents acteurs de la communauté éducative et définir leurs rôles respectifs. Elle contribue à définir les valeurs éducatives communes, à développer et faire connaître les actions du personnel encadrant la pause méridienne.

## **Le projet éducatif de la Commune :**

La Commune attache une grande importance au partenariat établi entre les parents, l'école, les associations afin de garantir la notion de **service public de l'éducation** à Saint Brice Courcelles. L'éducation et les conditions d'apprentissage sont au coeur des préoccupations de l'équipe municipale. C'est pourquoi la Commune est vigilante sur la qualité de l'accueil des enfants, le respect de leurs rythmes de vie, la qualité des repas servis...

Elle est également attentive à la qualité du service rendu aux familles, grâce à la transparence de l'information, la bonne communication entre les différents acteurs et l'adaptation constante du service au plus près du besoin des familles dans le respect des enfants.

## **Le projet pédagogique du Centre social :**

Dans son projet pédagogique, le centre social s'engage à répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser la socialisation (entraide, vie de groupe),
- Transmettre à l'enfant des notions d'hygiène (passage aux toilettes avant et après le repas pour lavage des mains),
- Favoriser les échanges enfants/enfants, animateurs/enfants (les animateurs déjeunent à table avec les enfants, encouragent la parole),
- Favoriser l'autonomie de l'enfant (apprentissage de l'utilisation des couverts, du service des plats, prise d'initiatives pour débarrasser les tables et les plateaux),
- Développer la notion de goût chez l'enfant (l'animateur est attentif à ce que l'enfant mange de tous les plats, même en petite quantité),
- Permettre à l'enfant de pratiquer une activité de détente (propositions diverses et variées à partir d'un planning établi à l'avance par les animateurs),
- Permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme et ainsi lui permettre de ne rien faire (possibilité d'un coin repos, de prendre un livre dans le hall, toujours sous le regard d'un animateur),
- Respecter la santé, les régimes et allergies des enfants.

## **La place de la pause méridienne dans le projet d'école :**

Au cours de l'année 2008/09, les conseils de maîtres se proposent d'engager la réflexion concernant l'intégration de la pause méridienne aux prochains projets d'école.

### **1. Les objectifs de la pause méridienne**

Chaque jour d'école, environ 150 enfants d'âge primaire sont confiés à la Commune de Saint Brice Courcelles pendant le temps de midi. Depuis de nombreuses années, la Commune réalise cette mission en partenariat avec le CLAE, aujourd'hui Centre Social.

Bien au delà de "donner à manger" et de "garder" les enfants pendant cette pause, cette mission s'organise autour de trois axes :

**BIEN NOURRIR**  
**BIEN ACCUEILLIR**  
**BIEN ÉDUIQUER**

**BIEN NOURRIR, C'EST :**

- *Offrir aux convives une alimentation saine, équilibrée, variée et bien présentée. La commune de Saint Brice Courcelles travaille avec un prestataire extérieur avec qui elle a signé une convention à travers laquelle il prend des engagements fermes dans ce sens.*

■ *En 2009, un avenant permettant l'introduction progressive d'ingrédients d'origine biologique dans la préparation des repas sera proposé.*

Le prestataire fabrique les repas sur place et communique les menus et informations nutritionnelles aux enfants et aux parents.

- *Éduquer le goût alimentaire, éveiller la curiosité et le plaisir de manger à travers une découverte progressive d'aliments variés, une ouverture aux diversités de traditions culinaires, une invitation par le personnel et des ateliers thématiques à la découverte sensorielle des aliments.*

■ *Un partenariat avec les éléments du programme de l'école sera envisagé.*

- *Développer les bonnes pratiques d'hygiène et prendre en compte les enjeux de santé. Il s'agit tout autant de l'hygiène personnelle, que de la façon de manger. Tous les éducateurs (animateurs, ATSEM, personnel de cuisine) ont obligation de prévenir tous les risques : intoxications alimentaires, incidents et accidents, prise en charge des allergies alimentaires à travers des PAI<sup>1</sup>.*

**BIEN ACCUEILLIR, C'EST :**

- *Offrir aux convives un restaurant agréable, confortable, adapté à chaque convive (âge, taille, handicap...) et bien agencé.*

■ *A partir de la rentrée 2008, les enfants de trois ans accueillis au restaurant d'enfants de Saint Brice Courcelles auront un mobilier et des couverts adaptés dans un espace réservé.*

- *Mettre à disposition des lieux complémentaires de repos, de détente et d'activités et avoir la possibilité d'échanger avec des adultes disponibles.*

■ *La commune s'est au fil des années équipée de sites agréables et fonctionnels : le CLAE, le gymnase, la bibliothèque, la ludothèque, mais aussi les bâtiments des écoles. Toutes ces installations sont à la disposition de l'équipe qui accueille les enfants. Ils peuvent selon leurs besoins, leurs rythmes et leurs envies se reposer, pratiquer des activités libres ou encadrées en intérieur ou en extérieur, le tout dans un cadre entièrement sécurisé.*

**PHOTOS ET LEGENDE DES LIEUX**

---

<sup>1</sup> Projet d'accueil Individualisé : Protocole qui permet à l'enfant atteint de troubles de la santé d'être accueilli sur l'ensemble du temps passé à l'école dans les meilleures conditions possibles.

## BIEN ÉDUIQUER, C'EST :

*Contribuer à l'épanouissement du futur citoyen averti et responsable en lui permettant d'apprendre à :*

### ● vivre en société et respecter les autres.

- Les enfants apprennent à vivre ensemble,
- L'enfant identifie les valeurs du groupe et la différence de ses individus,
- L'enfant participe à des actions dans l'intérêt du groupe.

▣ Pendant la pause méridienne, les enfants évoluent plus librement qu'en classe. Mais tout n'est pas permis : il y a des règles, des usages, des bonnes pratiques. L'adulte apprend et montre à l'enfant la valeur du respect, de la tolérance, du dialogue, de la solidarité, de l'intérêt général.

▣ Un groupe d'enfants compose le "Conseil des enfants". Il travaille sur la rédaction des règles de vie, les met en scène pour les présenter à l'ensemble des convives.

### ● Participer et prendre des initiatives.

- L'enfant est capable d'assumer ses actes et paroles,
- L'enfant participe à des actions dans l'intérêt de tous.

▣ Bien sûr, les responsabilités ne sont pas les mêmes à tout âge. Mais le rôle de l'adulte est bien d'expliquer à l'enfant que telle parole ou telle action de sa part peut créer chez l'autre (enfant ou adulte) du bien-être ou au contraire du désarroi.

### ● Bien se nourrir et faire ses choix alimentaires.

▣ Les conditions d'organisation du repas intègrent, dans la mesure du possible et du respectable, les choix de l'enfant concernant : L'assortiment des entrées, fromages et desserts, sa quantité d'aliments dans l'assiette : "goûter à tout", sa place à table, son implication et sa motivation au service du groupe, pour l'eau et le pain par exemple, etc.

Assurer un service de qualité c'est aussi **BIEN GÉRER**. Ce qui implique un travail d'équipe unissant élus municipaux, élus du centre social, personnel municipal et du centre social, personnel de restauration et leur employeur (prestataire extérieur), animateurs, parents, enfants, enseignants et autres acteurs associatifs. C'est prendre en compte les aspects pédagogiques et éducatifs, les impératifs financiers, matériels et humains.

## 2. Les moyens humains

### ● Le taux d'encadrement :

▣ La pause méridienne étant comme "accueil de loisirs jeunes", le taux global d'encadrement appliqué est celui du ministère de la jeunesse des Sports relatifs à l'accueil périscolaire, soit 1 animateur pour 10 enfants en maternelle (3 ans à moins 6 ans) et un animateur pour 14 enfants en élémentaire.

## Les rôles et les missions des personnels

### *Le personnel de restauration :*

Une cuisinière et une aide. Ce sont des salariées de la structure privée conventionnée : "L'Alsacienne de restauration (ce jour)".

- **Leur rôle :** assurer la préparation et la distribution des repas, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, participer à l'information sur les notions d'équilibre alimentaire et de besoins nutritionnels, garantir l'hygiène des locaux.
- **Leurs tâches :** accueillir les enfants, les aider et les conseiller le cas échéant, assurer la mise et la desserte des tables, et veiller au bon approvisionnement du linéaire, servir des repas de qualité et soigner la présentation, assurer le service aux enfants en tenant compte de l'envie et de l'appétit de l'enfant, l'inciter à goûter à tout, entretenir les locaux et le matériel de cuisine, s'impliquer dans la conduite des animations thématiques mises en place, procéder à l'application et au suivi des Projets d'Accueil individualisé (PAI), participer aux actions d'éducation nutritionnelle en direction des enfants de maternelle et d'élémentaire

### *L'équipe d'animation :*

Ce sont les animateurs du Centre social. (tous formés au minimum du BAFA) et les ATSEM (personnel municipal) pour les enfants de maternelle.

■ Un programme de formation continue commun ATSEM / animateurs a été défini. Par ailleurs, un temps de concertation commun est planifié au moins une fois par cycle scolaire.

- **Leur rôle :** subvenir aux besoins de l'enfant en matière d'hygiène, de sécurité physique et affective et d'éducation, assurer la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne (avant, pendant et après le repas).

### *En maternelle :*

- **Leurs tâches :** garantir l'hygiène corporelle et alimentaire des enfants, aider matériellement l'enfant à prendre son repas, soigner les enfants lors des petites blessures, favoriser l'intégration de tous les enfants, faire le lien entre l'enfant, l'enseignant et les parents, sensibiliser les enfants à la découverte du goût, participer à l'éducation des enfants en leur apprenant les valeurs fondamentales telles que socialisation, responsabilisation, autonomie, politesse, respect des règles, tolérance, etc, faire respecter les règles de vie, proposer des activités adaptées (chants, comptines, relaxation, jeux d'extérieur etc.), participer aux actions d'éducation nutritionnelle en direction des enfants.

### *En élémentaire :*

- **Leurs tâches complémentaires:** Il leur revient aussi d'autres responsabilités, liées à l'âge des enfants : anticiper et gérer les conflits entre enfants, développer les notions d'équilibre alimentaire et de besoins nutritionnels, mettre en place des activités libres et encadrées (animations diverses, jeux de cours, activités manuelles, activités sportives etc.) sur la base de volontariat de l'enfant, renforcer les valeurs liées à l'éducation : vivre en société et respecter les autres, *anticiper et prendre des initiatives, bien se nourrir et faire ses choix alimentaires.*

### 3. Déroutement de la pause méridienne

*La pause méridienne est organisée en fonction des rythmes et besoins de chaque enfant et non l'inverse. Les repas se prennent en deux services.*

#### *Premier service : enfants de cycles 1 et 2 (classes maternelles, CP et CE1)*

**11H30** Les animateurs récupèrent les enfants dans les classes. Ils échangent avec l'enseignant sur les effectifs et le cas échéant signalent l'état d'un enfant nécessitant une vigilance particulière. L'ATSEM présente sur le temps du repas prend en charge un groupe des enfants de maternelle.

Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains soit à l'école, soit dans les locaux du centre social.

**11H45** Chaque groupe accompagné de son animateur se rend au restaurant. Les petits sont servis à table dans un espace réservé de la salle de restauration. Les plus grands (selon l'autonomie de l'enfant) passent au linéaire du self où ils choisissent une entrée, un fromage, un dessert. Le plat chaud est servi sur les tables.

Ils s'installent en salle, choisissent leur place. Un animateur est référent pour deux ou trois tables.

Les enfants participent au débarrassage. Les animateurs et ATSEM partent avec leurs groupes au fur et à mesure que les enfants ont fini. Si un enfant a besoin d'un peu plus de temps, il peut être confié à un autre animateur référent.

**12H30** Les plus petits (3 ans) sont raccompagnés à l'école par les ATSEM, où, après un passage aux toilettes, un lavage des mains ils sont couchés dans le dortoir leur étant réservé. L'A met en place une activité favorisant l'endormissement (histoire, comptine, chanson, écoute musicale, relaxation ...)

Les autres sont dirigés dans les différentes activités libres ou encadrées sur la base du volontariat.

**13H15** les enfants de CP CE1 sont rassemblés et raccompagnés dans la cour de récréation où ils peuvent passer aux toilettes, se lavent les mains, et pour ceux qui en ont le plus besoin (appareils dentaires...) et ont pris leur matériel, se lavent les dents. Les enfants de maternelle qui ne font pas la sieste sont ramenés dans les classes et confiés aux enseignants.

#### *Deuxième service : enfants de cycle 3 (CE2, CM1, CM2)*

**11H40** Les animateurs récupèrent les enfants dans les classes. Ils échangent avec l'enseignant sur les effectifs et le cas échéant signalent l'état d'un enfant nécessitant une vigilance particulière. Ils vont au centre social ou dans la cour de récréation pour se répartir dans les activités libres ou encadrées sur la base du volontariat.

**12H20** A proximité de leurs lieux d'activités (école ou centre social), ils passent aux toilettes et se lavent les mains.

**12H35** Les enfants passent au linéaire du self où ils choisissent une entrée, un fromage, un dessert. Le plat chaud est servi sur les tables.

Ils s'installent librement en salle, choisissent leur place. Un animateur est référent pour deux ou trois tables. Les enfants participent au débarrassage. Les animateurs partent avec leurs groupes au fur et à mesure que les enfants ont fini. Si un enfant a besoin d'un peu plus de temps, il peut être confié à un autre animateur référent.

**13H20** Les enfants sont raccompagnés à l'école où ils peuvent passer aux toilettes, se lavent les mains, et pour ceux qui en ont le plus besoin (appareils dentaires...) et ont pris leur matériel, se lavent les dents.

Les enfants vont dans la cour de récréation avec les externes. En cas de besoin, l'animateur référent va échanger avec l'enseignant.



# Fonctionnement et communication

## **Préambule :**

Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans. Cependant, et étant donnée l'amplitude d'ouverture des services d'accueil périscolaire (de 8H30 à 18H30), l'équipe éducative restera vigilante quant à la longueur de la journée des enfants dans la collectivité. (cf règlement municipal du restaurant)

## **Inscription<sup>2</sup> :**

Les parents peuvent inscrire leurs enfant en choisissant parmi deux formules :

- 1) **L'abonnement** (à prendre avant chaque période de vacances scolaires)
- 2) **La réservation occasionnelle** ( la veille avant 16H00)

Les parents ayant souscrit un abonnement pour leur enfant peuvent également s'inscrire occasionnellement à raison d'une fois par mois.

## **Information et communication :**

- Les parents reçoivent (de préférence par mail dans le cadre du respect de l'environnement) les menus et les planning des inscriptions.
- Le mensuel municipal relate ponctuellement les évènements et la vie quotidienne des temps de vie périscolaires.
- Le prestataire communique des informations concernant l'éducation à la nutrition aux familles via la mairie
- Les parents et grands-parents sont invités à venir se rendre compte par eux même en venant manger à l'occasion au restaurant de leurs enfants.
- *A compter de la rentrée 2008/2009, une commission de suivi est mise en place. Elle est composée des membres du comité de pilotage et ouverte à des intervenants extérieurs en fonction de l'actualité et des thèmes abordés. Elle veille au suivi des améliorations à mettre en oeuvre, effectue un travail de veille permanente pour garantir une qualité de service continue. Elle se réunit une fois par cycle scolaire.*